

MÉDIATION

2022

Le Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) peut vous aider à régler à l'amiable un litige qui vous oppose à un adhérent du CNPA-MOBILIANS*.

VOUS POUVEZ LE SAISIR IMMÉDIATEMENT EN LIGNE SUR :
www.mediateur-cnpa.fr

OU EN ÉCRIVANT AU :

Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA)
43 bis, Route de Vaugirard - CS 80016 - 92197 Meudon Cedex
Mail : mediateur@mediateur-cnpa.fr

MOBI Les entreprises
de la mobilité
LIANS



* Pour vous assurer que le professionnel est adhérent du CNPA - MOBILIANS, contactez le bureau du CNPA - MOBILIANS situé dans la région où il est établi (coordonnées à l'adresse : www.mobilians.fr/regions)

Le CNPA devient
MOBILIANS